

# Règles locales Golf du Domaine du Roncemay

(Mises à jour le 16 juin 2005)

## Dropping Zone

Au trou n° 5, pour les deuxième et troisième séries hommes et dames, toutes les balles tombant dans l'obstacle d'eau seront obligatoirement droppées dans la Dropping Zone, avec un coup de pénalité.

## Obstruction

Règle 24-1.

1) Inamovibles :

Les chemins empierrés ou non ne font pas partie intégrante du parcours ainsi que toutes les têtes d'arroseurs, les piquets de distance. Au trou n° 17, les piquets dans le rough à droite. Tous les arbres avec tuteurs.

2) Amovibles :

Les mires sur les trous n° 3, 4, 14, 16.

## Hors limite

Règle 27.

Toutes les clôtures délimitent le terrain.

## Terrain en réparation

Règle 25.

Toutes les zones délimitées par des piquets bleus, les ornières, les tranchées de drainages.

